



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 119439

Texte de la question

Par décret n° 2003-728 du 1er août 2003 a été créé le conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs chargé de donner des avis et de faire des propositions en matière de prévention des risques naturels en remplacement du comité interministériel de prévention des risques naturels majeurs, créé par décret du 5 février 2001, abrogé à l'occasion. Ce conseil national réunit des représentants de l'État, des personnalités qualifiées dont des représentants des compagnies d'assurance, des experts scientifiques, mais également trois députés, trois sénateurs et neuf élus locaux. M. Pierre Cardo demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer la liste précise et nominative des membres de ce conseil et de lui faire un bilan détaillé de ses activités depuis sa création sachant que le décret précise que ce conseil se réunit sur convocation de son président et au moins une fois par an...

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119439

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 février 2007, page 2016